

**BNUB****COMMUNIQUE DE PRESSE****Prestation de serment des membres de la CNIDH****La Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi exhorte les membres de la CNIDH à répondre aux aspirations des populations burundaises.**

Bujumbura, le 07 juin 2011 _Mme Karin Landgren, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies au Burundi a suivi aujourd'hui la prestation de serment des membres de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH), nommés par le décret présidentiel n°100/142 du 23 mai 2011. La cérémonie marque également l'entrée en fonction des nouveaux commissaires de cette institution nationale indépendante.

Cet événement historique rappelle l'attachement du peuple burundais aux vertus des droits de l'homme tout en mettant en évidence l'importance du mandat confié à la CNIDH.

La Représentante spéciale exhorte donc les Commissaires à exécuter leurs missions avec détermination, dans le respect des exigences d'indépendance et de crédibilité telles que consacrées par la loi. La somme des expériences particulières que chaque Commissaire apporte constitue une contribution unique à la réalisation de la mission commune.

Les Nations Unies, par la voix de Mme Karin Landgren, se félicitent de l'aboutissement du processus de mise en place de la CNIDH auquel elles ont apporté leur concours. Les Nations Unies souhaitent par la même occasion que la Commission soit immédiatement opérationnelle afin de participer à la promotion et à la protection des droits de l'homme au Burundi.

Il est important que le travail de la CNIDH favorise l'amélioration de la situation des droits de l'homme et produise un impact pour les populations burundaises. Cet objectif sera atteint si les ressources dont la Commission a besoin sont mises à sa disposition et si les Commissaires démontrent leur capacité à répondre aux aspirations des populations et à combler l'espoir placé en eux.

Contact presse :**Mahamadou Coulibaly****Tél. 78826386****E-mail : coulibaly17@un.org**